

CONSEIL MUNICIPAL, ROCHEFORT,

30 décembre 2020, 19h00.

Présents : M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup> ARGOUD Yves , FARGERIE Jean-François, DURANTET Jean-Paul , DAMOUR Damien, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, DEBAUGE Maryguylène, URÉA Maria.

Absent : GIROD Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme THOINET Scarlett.

Ordre du jour

1)

Délibération approuvant la convention avec la CCVG concernant le remboursement de l'achat groupé des masques. :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19 l'achat de masques a été une nécessité. Il rappelle également que la Communauté de Communes a pris contact avec l'entreprise Société Nouvelle Tissages Carret implantée sur la Commune de Saint-Genix-les-Villages pour effectuer une commande de masques groupée, les prix étant dégressifs en fonction de la quantité commandée. La CCVG ayant financé l'achat des masques pour toutes les communes intéressées, soit 1020 masques pour la commune de Rochefort, il propose d'établir une convention avec la CCVG pour le remboursement des 1020 masques achetés pour la commune..

Adopté à l'unanimité

2)

Délibération approuvant une demande de subvention auprès du département.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les frais occasionnés liés à la crise sanitaire actuelle tel que l'achat de fournitures d'entretien adaptées ainsi que les frais occasionnés pour l'aménagement des lieux publics.

Il propose de solliciter le soutien du Département dans le cadre du fonds d'urgence COVID 19.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et en avoir délibéré, sollicite auprès du département une subvention au titre du fonds d'urgence Covid 19 et autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

3)

Délibération approuvant l'avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération.

Dans la pratique, il résulte du bilan qui a été établi sur les procédures de médiation intervenues au cours de la période expérimentale qu'une très large majorité de litiges a pu être résolue à l'amiable, sans coûts pour les collectivités et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative. Il faut également souligner que la démarche de médiation permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits.

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

Adopté à l'unanimité.

### Questions diverses :

La location de la salle polyvalente est toujours suspendue aux particuliers et à toutes les associations jusqu'à nouvelle ordre compte tenu de la situation actuelle,

Une soixantaine de pères Noël, ainsi que de nouvelles guirlandes sur les bâtiments communaux, ont été installés pour les fêtes de fin d'année.

Intervention d'une société de dératisation pour les containers à Saint Michel,

Le toit du préau de l'école ainsi que celui de l'école doivent être révisés : dans l'attente des devis,

Consultation et réflexion sur le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Fin de séance : 22 h 00.

Le Maire,